

Arrêté modificatif n° 75-2020-10-09-008
modifiant l'arrêté préfectoral n° 75-2020-10-09-008
relatif à l'élection des juges du tribunal de commerce de Paris du 19 novembre 2020

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n°2020-854 du 7 juillet 2020 relatif au report exceptionnel des élections des juges des tribunaux de commerce ;

Vu le code de commerce et, notamment, ses articles L.722-6, L.723-1 à L.723-14, R.723-1 à R.723-31 ;

Vu le code électoral et, notamment, ses articles L.49, L.50, L.58 à L.67 et L.86 à L.117 ainsi que ses articles R.49, R.52, R.54 alinéa 1, R.59 alinéa 1, R.62, R.63 alinéa 1 et R.68 mentionnés respectivement aux articles L.723-12 et R.723-15 du code de commerce ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2011 relatif aux bulletins de vote pour l'élection des juges des tribunaux de commerce, des chambres commerciales des tribunaux de grande instance dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et des tribunaux mixtes de commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2020-10-09-008 relatif à l'élection des juges du tribunal de commerce de Paris du 19 novembre 2020 ;

Vu la demande en date du 14 octobre 2020 du président du tribunal de commerce de Paris ;

Considérant la démission d'un juge en date du 14 octobre 2020 ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

A R R Ê T E :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°75-2020-10-09-008 du 9 octobre 2020 susvisé est modifié comme suit :

Le collège électoral du tribunal de commerce de Paris est convoqué pour procéder à l'élection de 61 juges au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Article 2 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris (www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france), et dont une copie sera adressée à chaque membre du collège électoral visé à l'article 1^{er} ci-dessus.

Fait à Paris,

15 OCT. 2020

Le préfet,

Le Préfet de la Région d'Île-de-France
Préfet de Paris